



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

INTITULÉ DU POSTE
<b>Gestionnaire des professions médicales et paramédicales (H/F)</b>
<b>Références de rattachement au répertoire des emplois-types des administrations sanitaire, sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative <sup>(2)</sup> :</b> SAN-90-A
<b>Famille professionnelle <sup>(3)</sup> :</b> Santé
<b>Emploi-type <sup>(4)</sup> n°1 :</b> Gestionnaire administratif et budgétaire des ressources du système de santé
<b>Niveau :</b> 4 à 5A UCANSS
<b>Catégorie :</b> B
<b>Corps :</b> Secrétaire administratif
<b>Groupe RIFSEEP :</b> 2

AFFECTATION ADMINISTRATIVE ET GÉOGRAPHIQUE
<b>Site :</b> Siège site Lyon <input checked="" type="checkbox"/> Siège site Clermont-Ferrand <input type="checkbox"/> Délégation territoriale <input type="checkbox"/> Site à préciser : <input type="checkbox"/>
<b>Direction :</b> Direction de l'Offre de Soins
<b>Direction déléguée :</b> DD Pilotage opérationnel – 1 <sup>er</sup> recours – Parcours et Professions de santé
<b>Pôle :</b> Pôle Professions médicales et paramédicales
<b>Service :</b> Unité professions médicales hospitalières

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE D'AFFECTATION
<b>Enjeux / missions du service d'affectation (7) :</b> Le pôle "Professions médicales et paramédicales" a vocation à décliner la politique de l'ARS en matière de gestion et adaptation des ressources humaines en santé pour répondre aux besoins de santé de la population.
Dans sa composante professions médicales, il vise à accompagner les établissements dans la gestion de leurs effectifs médicaux et notamment favoriser les mesures d'attractivité de ceux-ci.
En lien avec les établissements publics de santé (EPS) et le Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière (CNG), le pôle participe à la gestion des recrutements des professionnels statutaires ou contractuels.
Par son rôle de garant du respect de la réglementation, et de déclinaison de la Loi "organisation et transformation du système de santé", le pôle contribue à moderniser l'hôpital et développer l'attractivité de notre région pour les médecins.
Dans sa composante professions paramédicales, le pôle est chargé des autorisations d'exercice et de la coordination régionale de l'enregistrement des professionnels de santé (sur ADELI). Il mettra aussi en place les mesures d'attractivité pour les paramédicaux
<b>Effectif du service :</b> 7

DESCRIPTION DU POSTE
<b>Description :</b>
<b>Management :</b> Stratégique <input type="checkbox"/> Coordination <input type="checkbox"/> Proximité <input type="checkbox"/>
<b>Nombre de personnes à encadrer :</b> 0

## Activités principales (8) :

### Activités principales :

Le titulaire du poste assure :

- la gestion des différents statuts des praticiens hospitaliers ;
- la gestion des publications des vacances de postes ;
- la participation à l'animation du réseau des équipes offre de soins en délégations départementales dans le champ des personnels médicaux, notamment des correspondants SIGMED
- la gestion des inscriptions aux Concours National de Praticiens Hospitaliers (CNPH)
- la gestion des inscriptions aux Epreuves de Vérification des Connaissances (EVC) dans le cadre de la Procédure d'Autorisation d'Exercice (PAE) ;
- le suivi, pour les départements concernés, des contrats d'activité libérale des PH et PUPH en établissement et des arrêtés de composition des commissions d'activité libérale ;
- l'instruction des demandes de consultanat des médecins hospitaliers de CHU ;
- **l'instruction des demandes de candidatures des PADHUE**, la délivrance des autorisations temporaires d'exercice de la profession de médecin, la participation à l'organisation des commissions régionales d'exercice ;
- la participation aux travaux de déploiement du logiciel LOGIMEDH (logiciel de gestion des ressources humaines médicales), en lien avec le CNG ;
- le suivi des données statistiques et démographiques des praticiens en établissements publics de santé.

### Attributions particulières :

Il instruit les dossiers relatifs à l'encadrement des avantages (loi anti-cadeaux) et plus particulièrement les déclarations et autorisations sollicitées via le site de **télé-procédure « Etique des professionnels de santé »**.

### Le titulaire du poste assure pour le département de de la Haute-Loire (43) :

- la gestion des créations, suppressions et transformations de postes de PH, en lien avec la Délégation Départementale de la Haute-Loire (saisie sur un outil spécifique SIGMED) ;
- la désignation des médecins pour la constitution des comités médicaux des PH (activité assurée dans la perspective d'une réorganisation).

*Ces attributions sont susceptibles d'évoluer en fonction des nécessités du service.*

## Activités annexes (8)

Participe à la mise en place et à l'organisation des nouvelles activités issues de la Loi "organisation et transformation du système de santé" (LOTSS) et des réformes issues du Ségur de la santé

## Spécificités du poste / Contraintes (9)

Autonomie de gestion, précision et rigueur au regard de la réglementation, des contraintes liées à l'accueil téléphonique des médecins de l'UE (CNPH), des médecins hors UE (EVC)

Sens du travail en équipe

Connaissance préalable d'Excel + Outlook requises, réception du public (renseignements et inscriptions EVC/CNPH).

## Partenaires institutionnels (8)

### EXTERNES

- ➔ les praticiens hospitaliers
- ➔ les médecins à diplôme hors UE
- ➔ les directions des affaires médicales des établissements publics de santé et les établissements privés participant au service public hospitalier de la région
- ➔ la DIRECCTE pour les médecins à diplôme hors UE

### INTERNES

- ➔ les membres du service, du pôle et de la DOS
- ➔ les DD de la région
- ➔ Ministère de la Santé – DGOS – Bureaux M1 et M4
- ➔ Centre National de Gestion

**COMPÉTENCES REQUISES (10) (cf. Répertoire des emplois et dictionnaire des compétences)****Connaissances (10)**

E : expert (niv. 4) / M : maitrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1)	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
Environnement institutionnel et administratif (organisation, fonctionnement et missions), ainsi que la réglementation dans le champ concerné		X		
Bases de données, outils de gestion		X		
Règlementation des professions de santé		X		

**Savoir-Faire (10)**

E : expert (niv. 4) / M : maitrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1)	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
Alimenter, valider et exploiter les systèmes d'information spécifiques (SIGMED LOGIMED / EVC PAE / CNPH)		X		
Accompagner-conseiller les établissements dans l'alimentation des bases de données		X		
Elaborer et renseigner des tableaux de suivi des activités		X		
Respecter des échéances et des plannings		X		

**Savoir-Être (10)**

E : expert (niv. 4) / M : maitrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1)	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
Positionnement professionnel face aux partenaires, adapter son langage aux interlocuteurs		X		
Rigueur et organisation – disponibilité		X		
Faire preuve de discrétion professionnelle		X		
Sens du travail en équipe		X		

**POSITIONNEMENT DANS L'INSTITUTION**

**Lien hiérarchique :** Responsable du pôle

**Lien(s) fonctionnel(s) :** Le titulaire du poste assure ses missions en lien avec les autres gestionnaires du pôle et les délégations départementales.